



académie
Bordeaux



Région académique
NOUVELLE-AQUITAINE



Sébastien GASC,

Principal du collège de Lacanau

A

Tous les parents d'élèves

Lacanau, le 8 mai 2020

OBJET : Plan de reprise – réouverture de l'établissement.

Collège de Lacanau

Madame, Monsieur,

En lien avec le déconfinement, la réouverture progressive des établissements scolaires doit débuter à compter du lundi 18 mai 2020. Il s'agit d'une reprise pédagogique qui doit permettre à chacun de retrouver des habitudes et un rythme de vie plus ordinaires au cours de cette première phase de déconfinement.

Affaire suivie par

M Sébastien GASC

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations utiles en lien avec cette reprise : calendrier, modalités de reprise, protocole sanitaire mis en place au sein de l'établissement afin de permettre la protection de tous.

Principal

Le contexte actuel amenant des changements profonds dans les modalités de fonctionnement des établissements scolaires, **je vous invite à lire les informations ci-dessous en présence de votre enfant avec la plus grande attention.** En effet, **la réussite de cette réouverture et la limitation des risques dépendent de l'attention que chacun y portera et de l'application qui sera effectuée par les élèves et l'ensemble des usagers.** Chacun est acteur dans le respect de ce protocole.

Téléphone

05.57.17.70.40

Courriel

ce.0333287u@ac-bordeaux.fr

1- Calendrier de reprise et de fonctionnement jusqu'aux vacances d'été :

A compter du 18 mai, la reprise ne concernera que les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} selon les modalités décrites ci-dessous.

Le fonctionnement s'effectuera par groupes de 15 élèves maximum par classe, ce qui revient à un **fonctionnement par groupes** selon le groupe d'appartenance de chaque élève. Par ailleurs, pour les cours ayant lieu une semaine sur deux, le calendrier stipulant l'alternance des semaines paires et impaires est modifié comme suit.

Semaine du 18 mai : reprise **UNIQUEMENT** pour les élèves des **groupes 1 des niveaux 6^{ème} et 5^{ème}** selon l'emploi du temps d'une **semaine impaire**.
Les élèves de 4^{ème}, 3^{ème}, mais également ceux des groupes 2 des niveaux 6^{ème} et 3^{ème} ne seront pas acceptés.

Semaine du 25 mai : fonctionnement **UNIQUEMENT** pour les élèves des **groupes 2 des niveaux 6^{ème} et 5^{ème}** selon les emplois du temps d'une **semaine impaire**.

Semaine du 01 juin : fonctionnement uniquement pour les **élèves des groupes 1** selon les emplois du temps d'une **semaine paire**.

Semaine du 08 juin : fonctionnement uniquement pour les **élèves des groupes 2** selon les emplois du temps d'une **semaine paire**.



IMPORTANT

Semaine du 15 juin : fonctionnement uniquement pour les élèves des groupes 1 selon les emplois du temps d'une semaine impaire.

Semaine du 22 juin : fonctionnement uniquement pour les élèves des groupes 2 selon les emplois du temps d'une semaine impaire.

Semaine du 29 juin : fonctionnement uniquement pour les élèves des groupes 1 selon les emplois du temps d'une semaine paire.

Pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème} : Lorsque votre enfant n'a pas cours au collège (1 semaine sur 2), la continuité pédagogique via Pronote restera existante. Mais, les enseignants, qui assurent en priorité les cours en présentiel au collège, ne seront pas autant disponibles pour assurer ce suivi régulier comme lors du confinement.

Pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} : Sauf nouvelles consignes, la reprise des élèves de 4^{ème} et 3^{ème} n'est pas envisagée avant début juin sous réserve de l'évolution des indicateurs épidémiologiques.

Par conséquent, les élèves de 4^{ème} et 3^{ème} doivent OBLIGATOIREMENT suivre leur scolarité à distance dans le cadre de la continuité pédagogique mise en place depuis le début du confinement.

Le dispositif « devoirs faits » est maintenue pour assurer une aide aux élèves les plus fragiles et pourra être fréquenté par les élèves dont la présence est autorisé selon le calendrier précisé précédemment.

Les enseignements de sections sportives (golf, surf, voile) et les activités de l'association sportive sont supprimés.

2- Aide des parents dans la mise en pratique du protocole :

La mise en pratique d'un tel plan de fonctionnement nécessite l'implication de tous et pas uniquement des personnels du collège.

Tous les parents sont invités à prendre le temps nécessaire pour expliquer à leur enfant l'application des gestes barrières et des mesures de protection qui seront à appliquer au collège dès le premier jour :

- **Pas de regroupement** (arrivée au collège, cour de récréation,...) et maintien d'une **distance d'un mètre avec toutes les personnes** (par exemple : deux personnes en face à face, bras tendus l'un vers l'autre ne doivent pas pouvoir se toucher).
- **Pas de serrage de mains ou d'embrassades**. Même si cela fait longtemps que l'on n'a pas vu ses camarades, il est important d'éviter tout contact physique.
- **Lavage / désinfection des mains régulier** (dessus, dessous, entre les doigts) et séchage avec un essuie-main à usage unique que l'on prend soin de jeter à la poubelle. Lavage / désinfection à l'arrivée le matin, aux récréations, avant d'aller au réfectoire, à la sortie du réfectoire, avant de partir, et éventuellement en cas de besoins complémentaires.
- **Pas de prêt de matériel ou d'objets** (manuels scolaires, stylos, règle, calculatrice, objets divers...).
- **Port du masque obligatoire** (voir pièce jointe sur le protocole de manipulation d'un masque) à l'arrivée au collège, au départ le soir, durant les récréations et le passage au réfectoire, durant les éventuels déplacements, et en salle de classe si les conditions de distanciation risquent de ne pas être tenues.

ATTENTION : Pour un élève demi-pensionnaire, les masques ayant une durée d'utilisation de 4h environ, **il est nécessaire de disposer d'un masque de rechange.** Le masque sera remplacé à l'issue du repas. S'il s'agit d'un masque à usage unique, l'ancien masque sera jeté à la poubelle. S'il s'agit d'un masque réutilisable, il sera mis dans une poche à usage unique pour conservation par l'élève (poche fournie par les parents).

Cela signifie que chaque élève demi-pensionnaire doit disposer chaque jour de DEUX masques : celui qu'il porte à son arrivée plus un masque de rechange.

Par mesure de sécurité, **il est fortement recommandé aux parents de procéder à une prise de température avant de venir au collège.** En cas de **fièvre (température supérieure ou égale à 37.8°C)**, **l'élève ne doit pas venir au collège** et les parents doivent se rapprocher de leur médecin.

De même, en cas d'appel de l'établissement en journée pour un problème sanitaire, les parents s'engagent à récupérer leur enfant dans les meilleurs délais. Il est demandé aux parents de posséder leur propre stylo pour signature de la décharge.

3- Dispositions générales :



Distanciation, protection et gestes barrière doivent être les priorités absolues.

Ainsi, le **fonctionnement de l'établissement s'effectuera par demi-effectif** pour chacune des classes (groupe 1 ou groupe 2 selon le groupe d'appartenance de chaque élève, et selon le calendrier présenté ci-dessus).

Afin de limiter la circulation des élèves, les **groupes seront affectés dans une salle fixe par semaine (sauf pour les cours spécifiques : sciences, technologie et arts)**.

Chaque élève aura donc une **place attitrée qu'il devra conserver**.

Afin de permettre la distanciation, les **salles sont réaménagées** : suppression des chaises surnuméraires et disposition des places avec distance minimale d'un mètre entre chaque personne.

De même, le réfectoire est réaménagé afin de réduire la capacité d'accueil et permettre la distanciation.

A noter que, pour les élèves demi-pensionnaires, à minima pour la première semaine de fonctionnement, le repas fournit par l'établissement sera sous forme de panier repas conformément au protocole du Conseil Départemental.

4- **Dispositions en lien avec la distanciation :**

- **Aménagement des salles et du réfectoire** : les espaces ont été réaménagés en **supprimant les chaises surnuméraires et redisant les tables** pour permettre le maintien d'une distance minimale d'un mètre entre les élèves.
- **Spécificités de l'EPS** : Afin de permettre la distanciation, le **passage dans les vestiaires est déconseillé. Les élèves devront avoir leur tenue de sport sur eux**. Par ailleurs, les pratiques sportives seront limitées à des activités individuelles (pas de sport collectif, pas de sport de contact) avec respect de distances spécifiques.
- **Intercours** : sauf pour les cours spécifiques, afin de limiter les contacts, **les élèves ne changeront pas de salles et ne circuleront pas dans les couloirs**. Ceux sont les professeurs qui se déplaceront.
- **Circulation dans les couloirs** : un principe de **circulation à sens unique a été mis en place pour empêcher le croisement des élèves**. Ce principe de circulation, balisé, sera expliqué aux élèves lors de la première heure de cours et rappelé si besoin.
- **Accès au service de restauration** : un **planning de passage détaillé** a été mis en place pour chaque journée afin que les élèves ne se rendent devant le réfectoire qu'au moment du passage de leurs classes. Une **file d'attente a été matérialisée**. La **distanciation d'un mètre est également balisée** au sol le long de la rampe de passage.
Lors du passage, **les élèves ne manipuleront pas les ustensiles communs**.
A l'intérieur du réfectoire, **les déplacements seront interdits**. Il est **fortement conseillé aux parents de fournir une bouteille d'eau à leur enfant**.
L'utilisation des pichets d'eau et des fontaines à eau est interdite.
A noter que les **tables seront désinfectées après chaque utilisation**, avant d'être occupée par un nouvel élève.
- **Accès aux blocs toilettes** : la fréquentation de chaque bloc sera **limitée à trois élèves maximum en même temps**. Il sera pour autant permis à tous les élèves d'y accéder pour respecter le protocole.
- **Récréation et rangement des élèves** : A l'issue des récréations, les élèves doivent se ranger. Les « **rangs** » **ont été intégralement réaménagés** dans la cours de récréation afin de limiter les rassemblements massifs et d'espacer les classes. La distanciation entre élèves reste de rigueur.
De fait, pour éviter tout regroupement, les bancs, tables et tables de ping-pong sont neutralisés et ne devront pas être utilisés.

5- **Dispositions sanitaires :**

- **Avant de venir au collège le matin** : une prise de température est très fortement conseillée. **En cas de fièvre, ne mettez pas votre enfant au collège** et rapprochez-vous de votre médecin généraliste.
- **Nettoyage des espaces communs** (rampes, poignées, sanitaires) : **plusieurs fois par jour avec les produits désinfectants préconisés et homologués**.
- **Nettoyage des salles occupées** : désinfection tous les jours.

- **Matériel dans les salles** : Chaque salle dispose de solution hydro-alcoolique et de désinfectant avec papier à usage unique. Les élèves pourront en demander. De même, les professeurs pourront demander à chaque élève de nettoyer sa table et le matériel pédagogique éventuellement utilisé à l'aide de matériel et désinfectant homologué. C'est le cas notamment des salles spécifiques (sciences, arts, technologie).
- **Lavage / désinfection des mains** : obligatoire :
 - o A l'arrivée au collège,
 - o Aux récréations,
 - o Pour l'accès au service de restauration (un lavabo équipé en savon est situé à l'entrée du self).
 - o A la sortie du réfectoire,
 - o Avant de quitter le collège,
 - o Dès que cela est nécessaire.
- **Port du masque** : **OBLIGATOIRE** pour tous les élèves et tous les personnels. L'absence de masque entraînera un refus d'accès à l'établissement.
- **Hygiène et pratique de l'EPS** : Le lavage des mains en fin de cours est obligatoire.

6- **Dispositions particulières** :

- **Accès et utilisation des casiers** : Les élèves étant affectés par classe dans une salle, **l'accès aux casiers et leur utilisation sont interdits** jusqu'à nouvel ordre afin de limiter le regroupement des élèves dans un espace restreint. Par ailleurs, **chaque élève devra disposer de l'ensemble de son matériel pédagogique. Le principe d'un livre pour deux élèves est interdit. Le prêt de matériel entre élèves est également impossible.**
- **Foyer des élèves** : il sera maintenu fermé.
- **Salle d'étude / CDI** : L'accès n'y sera pas autorisé pendant la pause méridienne. Pour le CDI, le prêt et la manipulation de livres sont interdits.
- **L'accès à la vie scolaire ou aux services administratifs** : l'accès est limité à **une seule personne à la fois** Un marquage pour assurer la distanciation avec les personnels est matérialisé.
- **Accueil des personnes extérieures et parents** : si l'accès à l'établissement est interdit pendant les périodes d'entrées / sorties des élèves, l'accueil est assuré en journée. Pour autant, le **port du masque et le respect des mesures de distanciation sont obligatoires**. L'absence de masque entraînera un refus d'entrer dans l'établissement.
- **Sortie des élèves** : Le **regroupement de parents au portail est interdit**. Si le principe de signature de décharge pour une sortie prématurée est maintenu, le port du masque et le respect de la distanciation restent obligatoires. Il est demandé aux parents d'avoir leur propre stylo.
- **Transport scolaire** : Cette partie ne relève pas de la compétence de l'établissement. Pour autant, le fonctionnement avec un quart de l'effectif devrait permettre la distanciation dans les transports. Les transporteurs sont chargés de mettre en place les mesures sanitaires en vigueur.

7- **Conséquences calendaires sur les procédures de fin d'année** :

a- **Orientation post-3^{ème}** :

Une note d'information spécifique sera communiquée prochainement aux parents d'élèves de 3^{ème} (semaine du 11 mai).

b- **Inscription / réinscription des élèves** :

Les dossiers de réinscription seront remis aux élèves de 6^{ème} et 5^{ème} durant les semaines des 18 et 25 mai selon le groupe d'appartenance.

La **restitution s'effectuera les semaines des 01 et 08 juin selon les groupes d'appartenance**. Une note spécifique sera communiquée en ce sens.

Pour les élèves de 4^{ème} et 3^{ème}, la remise des dossiers dépendra des dates et conditions de reprise.

c- **Restitution des manuels scolaires** :

Les manuels scolaires seront restitués les semaines des 22 et 29 juin selon les groupes

d'appartenance.

Une note spécifique sera communiquée en ce sens.

Face à cette crise sans précédent, il est important que chacun d'entre nous fasse preuve de la plus grande vigilance et du plus grand respect des protocoles mis en place. L'établissement ayant mis en œuvre toutes les recommandations sanitaires possibles, il revient au sens civique de chacun de s'y conformer strictement.

Aussi, j'insiste sur la nécessité de partager toutes ces consignes avec vos enfants et je compte sur votre implication pour l'acquisition des bons gestes avant même le jour de reprise.

Enfin, lors de la reprise, un temps sera consacré par les professeurs pour reprendre avec vos enfants les différentes consignes de ce protocole de votre enfant.

Bien évidemment, l'ensemble des personnels est déjà et continuera d'être mobilisé afin d'assurer un fonctionnement dans les meilleures conditions possibles.

Pour terminer, pour tout élève qui ne respecterait pas les consignes sanitaires en vigueur et/ou qui refuserait de les appliquer, les parents seront immédiatement appelés pour récupérer leur enfant qui devra alors rester au domicile.

Restant à votre disposition pour toute question, je vous remercie de toute l'attention que vous porterez à ce plan de reprise et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal,

Sébastien GASC

